



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024001  
Domaine : 7.1.1  
Date de convocation : 23 février 2024  
Date de l'affichage : 23 février 2024  
Date d'affichage de la délibération : 29 février 2024

Objet : 01 – Débat et rapport d'orientation budgétaire 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Olivier FOURCHES, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Alain GAUDISSIABOIS
- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Madame Jennifer THEUREAUX a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Monsieur Freddie PATER
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Monsieur Pierre MATHEVET

Absente : Madame Sylvie MORELLE

Monsieur Marc NADREAU a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Audrey JESPAS, Adjointe au Maire chargée des Finances et de la Tarification,

VU la loi 92-125 du 6 février 1992,

VU l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20240229-2024001-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

VU la circulaire préfectorale n° 2128 du 13 décembre 1994 stipulant que le Débat d'Orientation Budgétaire doit donner lieu à délibération,

VU la loi NOTRE, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015,

VU le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au débat d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le rapport doit donner lieu à un débat,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission Finances et Tarification,

VU le débat d'orientation budgétaire et la présentation du rapport d'orientation budgétaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE de la conduite du débat d'orientation budgétaire et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire préalable à l'élaboration du budget prévisionnel 2024.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France